

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 137

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

Inèle GARAH

SECRETARE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Approbation de la convention tripartite de partenariat pour la mise en place de l'action « Accompagnement à la transition durable et aux écogestes au service des habitants bénéficiant du nouveau compteur LINKY »

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L.2122-21 relatif aux décisions du conseil municipal que le maire est chargé d'exécuter,
- L.2122-22 relatif aux pouvoirs que le conseil municipal peut déléguer au maire pour toute la durée de son mandat,
- L.2122-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal qui prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la délibération n°137 du conseil municipal du 27 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Enedis dans le cadre d'Action Cœur de Ville,

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Maubeuge, la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre et Enedis dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Énergétique, Propreté » en date du 25 août 2021,

Considérant qu'en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur près de 95% du territoire, Enedis est un acteur majeur du secteur national de l'énergie,

Considérant que dans le cadre de sa mission de service public, Enedis procède actuellement à la modernisation des compteurs,

Considérant que les nouveaux compteurs Linky permettent à chacun de s'engager dans une démarche visant à maîtriser sa consommation, réaliser des économies d'énergie en particulier par un accès simplifié à ses données de consommation,

Considérant que le CCAS de Maubeuge lutte contre l'exclusion, la pauvreté et les discriminations et que la précarité énergétique constitue l'un de ses champs d'action,

Considérant que la Commune de Maubeuge s'investit par ailleurs dans la thématique développement durable, notamment via la création d'une « mission transition écologique » et qu'elle entend œuvrer dans ce cadre pour la protection de l'environnement, par des actions à visée pédagogique à destination des citoyens, notamment dans la thématique énergie,

Considérant qu'afin d'agir sur les usages, il semble opportun pour la Commune de Maubeuge de s'associer au CCAS et à Enedis dans le cadre d'une mission de médiation autour des enjeux de la transition durable et des écogestes,

Considérant que cette action s'articule autour de quatre opérations :

1. Repérage du public : Par l'intermédiaire de la Commune de Maubeuge, du CCAS et de leurs partenaires institutionnels et associatifs,
2. Animation collective et accompagnement d'habitants, résidant sur la ville de Maubeuge afin d'être sensibilisés à la compréhension du compteur Linky, à l'ouverture de l'espace personnel Enedis et l'utilisation de l'application « Enedis à mes côtés », à la maîtrise des écogestes et de leurs consommations d'énergie,
3. Animation d'un atelier écogestes à destination des enfants (après-midi ludique - goûter),
4. Visites à domicile pour les habitants souhaitant mettre en place un suivi individualisé de maîtrise de l'énergie, en s'appuyant sur l'espace personnel Enedis et l'application Enedis à mes côtés,

Considérant qu'Enedis s'engage à organiser des formations à destination d'agents municipaux afin que ces derniers puissent à terme animer eux-mêmes les ateliers,

Que par conséquent, en vertu des dispositions de l'article L.2122-29 susvisées, le conseil municipal est le seul compétent pour délibérer sur l'approbation de la convention tripartite partenariat pour la mise en place de l'action « accompagnement à la transition durable et aux écogestes au service des habitants bénéficiant du nouveau compteur Linky » entre Enedis, le CCAS et la Commune de Maubeuge.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la convention tripartite de partenariat annexée à la présente délibération,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention et les actes s'y rapportant, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 27 SEP. 2021

Affiché le :

Notifié le : 04 OCT. 2021



CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Ville de Maubeuge, place du Dr Pierre Forest – BP 80269 – 59607 MAUBEUGE CEDEX,
Représentée par son Maire, Monsieur Arnaud DECAGNY

Ci-après désignée par « la ville de Maubeuge » d'une part,

Centre Communal d'Action Sociale de Maubeuge,
Représenté par son président, Monsieur Arnaud DECAGNY

Ci-après désigné par « Le CCAS de Maubeuge » d'autre part, et
Et

Enedis

Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros,
domiciliée Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles - 92079 La Défense Cedex, représentée
par Monsieur Stéphane LEDEZ, Directeur Territorial Nord, faisant élection de domicile au
174, Avenue de la République - 59110 LA MADELEINE,

Ci-après désignée par : « Enedis » d'autre part,

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par
« les Parties ».

Il a été préalablement exposé que :

Le CCAS de Maubeuge lutte contre l'exclusion, la pauvreté et les discriminations. Pour cela, il agit au quotidien avec les entreprises, les organismes publics, les relais, les prescripteurs et les habitants. La précarité énergétique constitue l'un de ses champs d'action.

La Ville de Maubeuge s'investit par ailleurs dans la thématique développement durable, notamment via la création d'une « mission transition écologique ». Dans ce cadre, elle entend œuvrer pour la protection de l'environnement, par des actions à visée pédagogique à destination des citoyens, notamment dans la thématique énergie.

Gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur près de 95% du territoire, Enedis est un acteur majeur du secteur national de l'énergie. A ce titre, Enedis s'engage au quotidien dans l'accompagnement de la transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, l'engagement dans les smart-grids, le raccordement des infrastructures de recharges de véhicules électriques, la mise en œuvre de nouvelles flexibilités et en participant à l'élaboration des politiques énergétiques territoriales. Enedis contribue notamment à la transition énergétique en adaptant le réseau aux nouveaux modes de production et de consommation. L'une des briques de cette modernisation du réseau se concrétise par le déploiement du compteur communicant Linky sur le territoire national.

Dans le prolongement de ses missions de service public, Enedis s'implique également dans le développement de l'activité économique locale, la création d'emplois et l'aide à l'insertion professionnelle.

Enedis est ainsi partenaire des démarches sociétales avec les acteurs du territoire : collectivités, associations, professionnels de la formation, de l'enseignement et du recrutement.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les axes de collaboration entre la ville de Maubeuge, le CCAS de Maubeuge et Enedis.

Elle s'inscrit dans une volonté commune de poursuivre et de renforcer l'axe de collaboration autour des enjeux liés à la transition écologique, énergétique et sociétale.

Article 2 – Périmètre et axe du partenariat : *'Accompagnement à la transition durable et aux éco-gestes au service des habitants bénéficiant du nouveau compteur Linky'*

Le partenariat s'applique au territoire de la ville de Maubeuge.

L'axe de travail s'inscrit dans l'action de médiation « Démarche Consomm'Acteurs » d'ENEDIS et a pour titre 'Accompagnement à la transition durable et aux éco-gestes au service des habitants bénéficiant du nouveau compteur Linky'.

Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis procède actuellement à la modernisation des compteurs permettant d'offrir de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers. Brique élémentaire de la transition énergétique, le compteur Linky permet notamment à chacun de s'engager dans une démarche visant à maîtriser sa consommation,

réaliser des économies d'énergie en particulier par un accès simplifié à la consommation. Il permet de mieux comprendre celles-ci, d'agir de façon efficace et finalement de participer activement à la maîtrise de la demande d'énergie.

Lors de la pose du compteur, Enedis remet des explications sur le fonctionnement du compteur et les fonctionnalités mises à disposition.

Cependant la prise en main des facilités permises par le système Linky pourrait être renforcée, notamment pour faciliter l'utilisation du tableau de bord en ligne fourni par l'espace personnalisé « Enedis à mes côtés ». Afin d'agir sur les usages, Enedis et la ville de Maubeuge s'associent donc dans le cadre d'une mission de médiation autour des enjeux de la transition durable et des éco-gestes.

Cette action s'articule autour de quatre opérations :

1/ Repérage du public :

- Par l'intermédiaire de la mairie - CCAS - Centres Sociaux...
- Par le boitage (pour les petites communes) réalisé par les médiateurs,
- Par les bailleurs sociaux,
- Par l'animation de réunions d'information collectives

2/Animation collective et accompagnement d'habitants, résidant sur la ville de Maubeuge afin d'être sensibilisés à la compréhension du compteur Linky, à l'ouverture de l'espace personnel Enedis et l'utilisation de l'application Enedis à mes côtés, à la maîtrise des éco-gestes et de leurs consommations d'énergie ;

3/ Animation d'un atelier éco-gestes à destination des enfants (après-midi ludique - goûter)

4/ Visites à domicile pour les habitants souhaitant mettre en place un suivi individualisé de maîtrise de l'énergie, en s'appuyant sur l'espace personnel Enedis et l'application Enedis à mes côtés :

- 1 entretien à domicile à la suite des ateliers
- 1 entretien final après 1 mois pour mesurer l'impact de l'action sur l'évolution des consommations des ménages.

Ces opérations se dérouleront selon deux modalités, cumulables ou alternatives, selon le service mobilisé dans le cadre du partenariat :

- Salles municipales de la Ville de Maubeuge et du CCAS
- Au domicile des usagers

L'intervention des animateurs a donc pour objectif d'accompagner les habitants dans la découverte des usages permis par le compteur Linky en mettant l'accent sur la maîtrise de la demande d'énergie, grâce à l'accès personnalisé dont ils disposeront.

Les modalités d'intervention seront détaillées en annexe 1 dans la Fiche Action.

En amont du démarrage de l'opération, Enedis s'engage à former des agents de la Ville et du CCAS qui animeront les ateliers aux fondamentaux de l'électricité, au nouveau compteur communicant Linky, au tableau de bord en ligne, et à leur contribution à la maîtrise de la demande d'énergie.

Les référents du dispositif au sein de la ville de Maubeuge :

- Madame Corinne TOMCZAK, Directrice du Développement Urbain
- Madame Léa LEFEBVRE, Chargée de mission "transition écologique"

La référente du dispositif au sein du CCAS : Madame Marlène LACOURT, directrice

Les référents du dispositif au sein d'Enedis :

- Monsieur Jean-Michel JAUSSEME, Adjoint au Directeur Territorial Nord
- Madame Sylvie ALTERINI, Interlocutrice Privilégiée,

Article 3 – Suivi et Evaluation

Un comité de pilotage composé de représentant(s) de la ville de Maubeuge, du CCAS et d'Enedis devra se réunir **fin mars 2022** afin de suivre le bon déroulement des actions prévues dans la présente convention.

Les représentants pour la ville de Maubeuge sont Mesdames TOMCZAK et LEFEBVRE.
La représentante pour le CCAS est Madame Marlène LACOURT.
Les représentants pour Enedis sont Madame ALTERINI et Monsieur JAUSSEME.

Article 4 - Conditions financières

Aucune

Article 5 –Durée du partenariat

La présente convention prendra effet au **1^{er} septembre 2021** et pour une durée de vingt-quatre mois.

Article 6- Communication

Les trois partenaires s'attacheront à valoriser le présent partenariat, sous les formes qui leur conviendront, dans le respect des chartes graphiques respectives et après information de l'autre partie.

Toute forme de communication ne pourra porter atteinte à l'image des deux partenaires.

Article 7 – Litiges :

Les parties s'engagent à mettre en œuvre tous moyens pour la résolution amiable de tout différend.

En cas d'échec, tout litige concernant l'interprétation ou l'appréciation de la présente convention relèvera du tribunal compétent.

Fait à Maubeuge, le

Pour la ville de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Maire

Pour le CCAS de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Président

Pour Enedis

Stéphane LEDEZ

**Directeur Territorial
Nord**

Annexe 1

Partenariat ville de Maubeuge - Enedis

Programmation 2021 - 2023

Démarche Consomm'Acteurs

Titre de l'opération :

**ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DURABLE ET AUX ECO-GESTES
AU SERVICE DES HABITANTS BENEFICIANT DU NOUVEAU COMPTEUR LINKY**

<p><u>Porteur de l'action :</u></p> <p>Ville de Maubeuge Place du Docteur Pierre FOREST 59600 MAUBEUGE Tél. : 03 27 53 75 75</p>	<p><u>Nombre de participants sur l'année :</u></p> <p><u>Opération 1 :</u> Repérage du public</p> <p><u>Opération 2 :</u> 12 à 15 participants à chacun des 2 ateliers Adultes</p> <p><u>Opération 3 :</u> 8 à 12 enfants par atelier Enfants</p> <p><u>Opération 4 :</u> Visite à domicile</p> <p>NB : Afin d'obtenir des groupes de 12 à 15 habitants (présents et assidus sur les deux ateliers), la phase de repérage va être conséquente (il nous faudra repérer une quarantaine d'habitants pour chaque session).</p>
<p><u>Référents du dispositif pour la Ville:</u></p> <p>Madame Léa LEFEBVRE Chargée de mission "transition écologique" Direction du développement urbain 03.27.68.61.41 E. Mail. : lea.lefebvre@ville-maubeuge.fr</p>	<p><u>Public visé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Opération 2 :</u> habitants résidant sur la ville de Maubeuge et dont le logement est équipé du compteur Linky - <u>Opération 3 :</u> Enfants entre 5 et 11 ans scolarisés en école primaire sur la commune - <u>Opération 4 :</u> habitants résidant sur la ville de Maubeuge dont le logement est équipé du compteur Linky, et souhaitant s'engager dans une réelle démarche d'économies d'énergie.
<p><u>Quatre opérations :</u></p> <p>1/ Repérage du public</p> <p>2/ Animation collective et accompagnement des habitants, résidant sur la ville de Maubeuge et équipés du compteur Linky afin d'être sensibilisés à la compréhension du compteur, à l'ouverture de l'espace client particuliers Enedis et l'utilisation de l'application Enedis à mes côtés, à la maîtrise des éco-gestes et de leurs consommations d'énergie</p> <p>3/ Animation d'un atelier éco gestes à destination des enfants (après-midi ludique - goûter)</p> <p>4/ Visites à domicile pour les habitants souhaitant mettre en place une démarche d'économies d'énergie en s'appuyant sur l'espace client particuliers Enedis et l'application Enedis à mes côtés</p>	<p><u>Durée/Volumétrie des opérations :</u></p> <p><u>Opération 1 :</u> Repérage du public – Diffusion de la communication – Rencontre avec les partenaires/prescripteurs – Boitage sur la commune. Volumétrie adaptable en fonction de l'impact des actions mises en place et de la rapidité de la constitution des groupes.</p> <p><u>Opération 2 :</u> Sessions collectives, chacune n'excédant pas 15 participants maximum, comprenant : 2 séances collectives de 3h (possibilité de découper 1 séance collective de 3 h en deux séances de 1h30 - en fonction des contraintes horaires des participants)</p> <p><u>Opération 3 :</u> Ateliers collectifs pour 12 enfants maximum : goûter ludique, apprentissage des éco gestes sous forme de jeux.</p> <p><u>Opération 4 :</u></p>
<p><u>Lieu de déroulement :</u></p> <p>Deux modalités cumulables ou alternatives, selon le service mobilisé dans le cadre du partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la ville de Maubeuge, dans des locaux municipaux/du CCAS à déterminer - Au domicile des usagers 	
<p><u>Début de l'opération :</u></p> <p>Novembre 2021(à ajuster en fonction des mesures sanitaires)</p>	

	<p>Visites à domicile en place un suivi individualisé de maîtrise des énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 entretien à domicile à la suite des ateliers - 1 entretien final après 3 mois pour mesurer l'impact de l'action sur l'évolution des consommations des ménages
<p>Ressources humaines mobilisables : 2 agents du CCAS, 2 agents de la médiathèque, 2 agents de la politique de la ville (médiateurs urbains) Madame Léa LEFEBVRE, Chargée de Mission T.E.</p>	<p>Moyens matériels et pédagogiques nécessaires : Salle de réunion et bureau individuel d'accueil participant Salle numérique Matériel numérique (ordinateurs, portable, vidéoprojecteur, appareil photo numérique, tablettes) Fournitures d'animation Moyens mobilisables auprès d'Enedis : 1 platine Linky fournie par Enedis en fonction des disponibilités Supports pédagogiques (power point, films, mallette pédagogique sur la transition énergétique)</p>
<p>OBJECTIFS GENERAUX DE LA MEDIATION TRANSITION DURABLE (CADRE DE VIE & NUMERIQUE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement d'une logique de transition écologique et citoyenne durable à Maubeuge • Accompagner les habitants de Maubeuge, équipés de compteurs Linky, vers une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie • Faciliter les démarches quotidiennes de gestion des dits habitants • Participer à l'« empowerment » citoyen et à la montée en compétence individuelle pour une responsabilité collective dans les économies d'énergie. 	
<p>EVALUATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reporting d'activité selon tableaux de bords (nombre de participants, caractéristiques sociodémographiques, nature des demandes, émargements, bilan qualitatif des résultats...) • Rencontres d'évaluation avec Enedis (bilan quantitatif et qualitatif) • La qualité de la communication et de l'évènementiel autour du partenariat • Implication des participants, si possible, dans un challenge « Economies d'Energies » 	
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL ET CONTENU :</p> <p><u>Opération 1</u></p> <p>Repérage du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En novembre 2021 - Mise en œuvre : Ville de Maubeuge et CCAS <p><u>Opération 2</u></p> <p>Le... (dates à caler pour les 2 ateliers adultes)</p> <p>Contenu des séances collectives :</p> <p>Séance 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>L'électricité, comment ça marche ?</u> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre le réseau et circuit de distribution : le fonctionnement du système électrique en France - identifier les acteurs et leurs rôles : zoom sur le réseau de distribution et le rôle de pivot dans la transition énergétique d'Enedis - comprendre sa facture d'électricité 2. <u>Comment maîtriser sa consommation d'énergie ?</u> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre le coût énergétique à la maison (électroménager, appareils...) - qu'est-ce qu'un éco-geste ? - interroger et comprendre sa consommation personnelle : découverte de l'espace client particuliers Enedis et de l'application Enedis à mes côtés 	

Séance 2

1. Comment maîtriser sa consommation d'énergie ? (suite)

- interroger et comprendre sa consommation personnelle
- comment surveiller sa consommation régulière : utilisation de l'espace client particuliers Enedis et de l'application Enedis à mes côtés
- quels gestes et nouvelles habitudes à mettre en place

2. Evaluer et optimiser

- comment mesurer les résultats de nouvelles habitudes de consommation : utilisation des fonctionnalités avancées de l'application Enedis à mes côtés

Opération 3

ATELIER ENFANT :

- Le mercredi XX/XX/2022 après-midi

Opération 4

Les Visite à domicile (VAD) débiteront une fois les ateliers animés et en fonction des disponibilités des familles